

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2006092

Signataire : MB/ED/MP

OBJET : Point Info Jeunesse - Ravalement. Déclaration de travaux.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 422-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au ravalement du bâtiment Point Info Jeunesse, situé au 22 rue Bernard et Mazoyer,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer le dossier de déclaration de travaux inhérent à l'opération citée en objet.

Le Maire